

Procès-verbal du Conseil municipal du mardi 4 Novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 4 Novembre, à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,

Sous la présidence de Monsieur Pascal GINOLLIN, Maire,

Dûment convoqués le 31 octobre 2025,

Présents : Marc FLEURY, Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Mathieu SCIASCIA, Odile CHALAMEL

Absents excusés : Céline ROCH EUVRARD donne pouvoir à Jérôme GINOLLIN

Pierre Damien GALÈNE donne pouvoir à Pascal GINOLLIN

Secrétaire de séance : Amandine PAGET

Assistent à la réunion : Christophe MAREC

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 6 représentés : 2
Quorum : 5

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance du 14 Octobre 2025

Intervention de l'ONF suite à la tempête du 23/10/2025.

Le garde forestier a présenté aux membres du Conseil Municipal une parcelle de bois communal située au Cernay ayant été touchée par la tempête du 23 octobre 2025.

Il propose d'effectuer une coupe de défrichage courant mars 2026 et de faire intervenir une abatteuse pour la réalisation des travaux.

Projets de délibérations :

1. Mise en place des commissions
2. Délégation commission de contrôle des listes électorales
3. Commission appel d'offres
4. Délégation PNR
5. Délégation AME jumelage sécurité pistes
6. Avenant n°1 à la DSP de la Ferme de la Mense
7. Avenant n°1 à la DSP des Nivéoles
8. Logements des saisonniers

Questions diverses :

9. Modulation de la participation financière à la convention risque santé des salariés
10. Information sur logiciel gestion périscolaire
11. Ecole de la Combe / Sherpa
12. Location de Ski 1400 - EKOSPORT

Approbation du procès-verbal conseil du 23 septembre 2025

➔ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

Délibérations

1. Mise en place des commissions

Suite à l'élection du nouveau Maire, les différentes commissions ont été revues afin d'intégrer les nouveaux membres. Pour rappel, les commissions regroupent des conseillers sur des thématiques particulières. Leur but est de réaliser l'analyse de dossiers qui doivent être débattus en conseil municipal.

➔ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Commissions	Fonctions - Missions	Membres	GINOLLIN Pascal	FLEURY Marc	CHALAMEL Odile	ROCH Céline	GALÈNE Pierre-Damien	GINOLLIN Jérôme	SCIASCIA Mathieu	PAGET Amandine
Affaires touristiques Développement de la station	- Animations (liens avec OT) - Commercialisation - Aménagement station	Maire et tous les conseillers								
Finances	- Budget	Maire et 4 conseillers								
Urbanisme - Foncier	- Instruction permis de construire - PLU - Développement des zones à aménager - Demandes d'autorisations de particuliers - Contrôle d'urbanisme - Bonnage	Maire et 4 conseillers								
Agriculture - Forêts - Rivières - Chasse - Pêche	- Liens avec les agriculteurs et la forêt - Domaine forestier - Vente de bois - Activité de pêche et Châtaignier	1 adjoint et 2 conseillers								
Environnement - Patrimoine - Fleurissement - Signalétique - Sentiers	- Travail sur sensibilisation au développement durable et pratique des ménages (outils de com, interventions produits ménagers, phyto...) - Valorisation du patrimoine (monuments du patrimoine, musées, faune, flore) - Fleurissement de la commune - Ouverture de services pédestres, équestres... en partenariat avec l'OT	1 adjoint et 4 conseillers								
Sécurité - Entretien - Bâtiments communaux - Dégellement - VRD	- Suivi des travaux - Plan déneigement - Route - Chemin ruraux - Entretien Bâtiment - Maréchal	1 adjoint et 2 conseillers								
Vie associative et sportive - Relation Jeunesse - Piscine	- Contacts avec les associations - Suivi des événements, soutien matériel et com... - Équipement de sport - Administration et Embauche piscine... - Recueil des souhaits des jeunes et propositions	1 adjoint et 3 conseillers								
Affaires scolaires	- Ecole - RPI	3 conseillers								
Communication communale	- Communiquer l'actualité variée (site internet, blog, réseaux sociaux...) - Préparer le bulletin municipal - Rencontre avec les personnes en difficulté	Maire et 2 conseillers								
Affaires sociales	- Liens avec assistantes sociales - ADVR - Association Bauges-solidarité et Amis des Bauges - Réseau social aînés d'entraide, d'échange, de travail - Bibliothèque	1 adjoint et 2 conseillers								
Eau/Assainissement - Déchets	- Allocations propres - Mise en place des Mols - Réserve colérolite	1 adjoint et 1 conseiller								
Suivi des marchés publics	- Mise en place des DSP et marchés - Suivi des DSP et marchés - Anticipation des renouvellements	Maire et 4 conseillers								
Subventions	- Analyse des demandes de subventions - Contrôle du bon usage de la subvention	2 conseillers								
Personnel	- Analyse des besoins - Suivi, recrutement, amélioration	Maire et adjoints								

2. Délégation commission de contrôle des listes électorales

Suite à la mise en place du nouveau conseil municipal, il a fallu redéfinir les membres de la commission de contrôle des listes électorales. Cette commission est chargée de vérifier et garantir la régularité des électeurs sur la commune.

Les nouveaux membres de cette commission sont :

Jérôme GINOLLIN : Titulaire

Pierre Damien GALENE : Suppléant

➔ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

3. Commission appel d'offres

Le conseil municipal procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres

Se présentent :

Président	Titulaires	Suppléants
Pascal GINOLLIN		
	Odile CHALAMEL	Pierre-Damien GALENE
	Marc FLEURY	Jérôme GINOLLIN
	Amandine PAGET	Mathieu SCIASCIA

➔ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

4. Délégation PNR

Il appartient à notre commune de désigner un Délégué titulaire et un Délégué suppléant, membres du conseil municipal, qui représenteront notre commune au sein du Comité Syndical du Parc.

Après en avoir délibéré, les membres représentatifs de la commune sont :

- Membre titulaire : Marc FLEURY
- Membre suppléant : Céline ROCH-EUVRARD

5. Délégation AME, Jumelage, Sécurité Pistes

Pour représenter la commune au sein de divers organismes, il est nécessaire de désigner des délégués.

Après avoir délibéré, la commune d'Aillon-Le-Jeune désigne pour la représenter :

ORGANISME	Nombre de délégués	NOMS
Comité de jumelage	Le Maire 1 délégué	Pascal GINOLLIN Odile CHALAMEL
Commission sécurité domaines skiables	Le Maire 1 Adjoint 3 CM	Pascal GINOLLIN Mathieu SCIASCIA Odile CHALAMEL Pierre-Damien GALENE Jérôme GINOLLIN
Aillons Margeriaz Evénements		Marc FLEURY Pascal GINOLLIN Odile CHALAMEL Amandine PAGET

➔ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

6. Avenant n°1 à la DSP de la Ferme de la Mense

Monsieur le Maire rappelle que la commune a passé avec la SARL LES ASTERIDES une convention de délégation de service public en date du 14/05/2025, pour assurer l'exploitation du centre d'hébergement de La Ferme de la Mense pour une durée de 10 ans à compter de 15 mai 2025. Suite au courrier en date du 30 juin 2025, la Préfète a informé :

- que la clause (article 39) qui informe le Délégitaire sur ces obligations en matière du respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de laïcité et de neutralité du service public ne détaillait pas suffisamment les moyens de contrôle et les sanctions pour ce type de manquement.
- que le tableau d'amortissement de l'investissement réalisé par le Délégitaire pour la création des 9 salles de bain individuelles prévues au contrat devait être modifié.

Le Maire propose :

- de compléter l'article 39 de ladite convention en ce sens,
- de modifier le tableau d'amortissement de l'Annexe 5 de la convention et les dotations aux amortissements du CEP de l'Annexe 8.
- et invite le Conseil municipal à approuver le projet d'avenant N°1 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du centre d'hébergement touristique La Ferme de la Mense en date du 04/11/2025.

➔ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

7. Avenant n°1 à la DSP des Nivéoles

Monsieur le Maire, rappelle que la commune d'Aillon-le-Jeune a confié par délégation de service public en date du 12/12/2024 l'exploitation du complexe d'hébergement et d'animation culturelle et touristique communal « Les Nivéoles » à la SARL LES ASTERIDES pour une durée de 6 ans à compter du 01/11/2024. Il expose que la convention de délégation de service public prévoit la réalisation par le délégataire des missions suivantes :

- Hébergement touristique (Organisation et accueil de séjours thématiques à l'attention du public scolaire et extra-scolaire, Accueil de groupes adultes constitués et d'individuels, Restauration, Accueil et information des séjournants)
- Gestion du centre d'animation
- Gestion de la mise à disposition des espaces du centre d'animation pour l'organisation par des tiers d'événements publics et privés

- Commercialisation du complexe dans le cadre de la gestion libre
- Surveillance et gardiennage des équipements mis à disposition
- Promotion et commercialisation des prestations
- Activités complémentaires autorisées

Monsieur le Maire indique :

- que le Déléataire a formulé la demande de modifier certaines des modalités d'exploitation du centre d'animation et notamment de rendre facultative l'organisation d'une programmation multiculturelle et événementielle et que suite à des échanges entre la commune et les services de la préfecture, il a été acté que cet ajustement puisse intervenir dans le cadre d'un avenant portant modification de l'article 11.2. « Gestion du centre d'animation »,
- que suite aux travaux de rénovation énergétique du complexe des Nivéoles, le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments seront assurés dorénavant par le nouveau réseau de chaleur alimenté par une chaufferie au bois. L'article 19, « Charges d'exploitation » doit donc être complété pour permettre et encadrer la revente de chaleur.

Ainsi, Monsieur le Maire, propose :

- de modifier en ce sens l'article 11.2 de la convention de délégation de service public pour l'exploitation du complexe d'hébergement et d'animation culturel et touristique communal « Les Nivéoles »,
- de compléter en ce sens l'article 19 de la convention de délégation de service public pour l'exploitation du complexe d'hébergement et d'animation culturel et touristique communal « Les Nivéoles ».

Le Maire invite le conseil municipal à approuver le projet d'avenant n°1 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du complexe d'hébergement et d'animation culturel et touristique communal « Les Nivéoles ».

➔ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

8. Logements des saisonniers

Les communes touristiques, au sens du code du tourisme, ont l'obligation de conclure avec l'Etat « une convention pour le logement des travailleurs saisonniers ».

L'objectif de la convention est d'améliorer l'accès au logement des saisonniers dans des conditions décentes.

Il doit comprendre un diagnostic de l'hébergement et du nombre et profil des saisonniers et des propositions d'actions pour améliorer les éventuelles problématiques relevées. Il doit également présenter des actions à développer et un bilan doit être mis en place pour évaluer les actions sur la durée des 3 ans de la convention.

La convention prend en compte les objectifs en faveur du logement des travailleurs saisonniers contenus dans le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

En synthèse : La commune accueille chaque hiver environ 183 saisonniers dont 77 viennent de l'extérieur et nécessitent un hébergement. 50 saisonniers extérieurs sont logés par leur employeur et 25 saisonniers fidélisés louent à des particuliers des appartements à la saison sur la station d'Aillon-Margéraz 1000. Le diagnostic montre qu'il ne manque pas d'hébergement pour répondre à la demande de logements saisonniers.

Par ailleurs l'arrêt de l'exploitation du domaine skiable à Aillon-Margéraz 1000 pourrait conduire à une baisse du nombre de saisonniers en hiver et à des opportunités de location à la saison dans des biens jusque-là réservés à la location touristique.

➔ Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

Questions diverses :

9. Modulation de la participation financière à la convention risque santé salariés

A compter du 1^{er} janvier 2026, le Cdg73 accompagne les employeurs territoriaux pour la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire, en proposant une convention de participation sur le risque « Santé ». Les agents des collectivités adhérents peuvent ainsi bénéficier d'un contrat mutualisé qui leur permet de percevoir un remboursement complémentaire à celui pris en charge par la Sécurité sociale dans le cadre de frais liés à des soins médicaux.

Les collectivités et établissements publics doivent obligatoirement participer au financement de la protection sociale complémentaire : à compter du 1^{er} janvier 2026, à hauteur de 15 € minimum par mois et par agent pour le risque « Santé ».

Il a été proposé de moduler la participation financière en fonction des salaires comme suit :

- montant de la participation fixée à 45.00 euros pour les agents rémunérés sur la base d'un indice majoré inférieur à IM 432,
- montant de la participation fixée à 40.00 euros pour les agents rémunérés sur la base d'un indice majoré compris entre IM 433 et IM 540
- montant de la participation fixée à 35.00 euros pour les agents rémunérés sur la base d'un indice majoré compris entre IM 541 et IM 648
- montant de la participation fixée à 30.00 euros pour les agents rémunérés sur la base d'un indice majoré supérieur à IM 649

10. Information sur logiciel gestion périscolaire

Suite à la mise en place de la nouvelle plateforme eticket pour la gestion des inscriptions et paiements concernant la cantine et la garderie il a été évoqué le souhait de programmer dans les plus brefs délais une réunion de la commission scolaire du RPI afin de revoir ensemble le règlement intérieur. Par ailleurs, aucune majoration ne sera appliquée sur les prix des repas pour le mois de novembre, afin de tenir compte des inscriptions effectuées à la dernière minute en raison du changement de mode d'inscription.

11. Ecole de la Combe / Sherpa

Il semble compliqué que Sherpa rouvre ses portes en décembre dans les locaux actuels. Une personne a rencontré le Maire et serait intéressée pour ouvrir une épicerie sous la même enseigne, Sherpa, dans les locaux de l'École de la Combe (du côté anciennement occupé par la garderie). Elle propose de louer les lieux avec une option d'achat dans deux ans. L'objectif serait d'ouvrir un Sherpa en décembre 2025.

12. Location de Ski 1400 – EKOSPORT

Ekosport souhaite céder l'ensemble de ses parts à un confrère du secteur de la location de matériel de ski. Une demande a été transmise à l'Agence Alpine des Territoires (AGATE) afin d'obtenir son avis et ses recommandations sur cette opération. Elle doit nous répondre rapidement. La DSP en cours resterait inchangée : seule la gérance serait modifiée. A priori, cette situation ne devrait pas poser de difficulté particulière. Cependant, la municipalité préfère obtenir des informations précises sur les aspects réglementaires et juridiques liés à ce changement de gestionnaire.

Prochain conseil le 2 décembre 2025

La séance est levée à 22h15

Le Maire,

Pascal GINOLLIN



Le Secrétaire de séance

Amandine PAGET